AVERTISSEMENTS AGRICOLES

OLP 29-8-67 676097

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION MENSUELLE

ÉDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12 TÉLÉPHONE (78) 37-20-56
Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

Abonnement annuel: 25 F.

1er supplément au bulletin n° 83 d'août 1967

24 août 1967

AVERTISSEMENTS et INFORMATIONS

V I G N E

VERS DE LA GRAPPE (3ème génération d'eudémis) - Dans les parties les plus basses de la Drôme et de l'Ardèche, un traitement préventif devra être appliqué, notamment sur raisin de table, avant le 2 septembre, dans les limites légales d'utilisation des produits.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES (voir bulletin du 22 Juillet)

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER - Sur poires tardives et pommes, poursuivre la protection jusqu'à nouvel avis et dans les limites légales d'utilisation des produits.

MOUCHE MEDITERRANEENNE DES FRUITS (poires et pommes Golden d.) - Le retour de chaleurs plus stables est favorable à une recrudescence des attaques, jusque-là encore discrètes. Intervenir dès que les captures aux gobe-mouches révèlent une augmentation de la population de l'insecte.

POU DE SAN JOSE (Zones contaminées et de protection) - Nous rappelons que le traitement contre la 2ème génération devra être renouvelé dans la 1ère semaine de septembre.

A PROPOS DES ACARICIDES -

Une erreur, qui figurait déjà dans la liste de 1967 des antiparasitaires conseillés par les Stations, a été transcrite dans le dernier bulletin: ce n'est pas le Binapacryl qui est interdit sur arbres fruitiers à noyaux, mais le Chlorobenzilate.

D'autre part, le Tetradifon, s'il n'a pas d'action mortelle directe sur les acariens adultes, entraîne toutefois la stérilité des femelles et, à ce titre, peut être conseillé comme acaricide d'été.

CULTURES DIVERSES

MILDIOU DE LA TOMATE - La maladie ne redeviendra dangereuse qu'après une période pluvieuse s'étendant au moins sur une semaine, à la suite de laquelle il serait conseillé de reprendre les traitements.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux

A. PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles

P. LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L. BOUYX

P20